



## Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 02 octobre 2013.

✦ **Note** : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Comité du 25 septembre à 18h, les membres ont été convoqués à nouveau le 02 octobre à 18h.

*Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Comité du 29 mai 2013.*

### 1 – Election d'un membre du Bureau

Le Président explique à l'assemblée que le délégué de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche pour la commune de Salavas, M. Bertrand Lamy, n'est plus délégué au SICTOBA.

Comme il avait été élu membre du Bureau, il convient de procéder à l'élection de son remplaçant.

M. Deffreix Christophe se présente en tant que candidat à cette élection.

Après le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, M. Deffreix est élu à la majorité absolue avec 19 voix (19 suffrages exprimés).

### 2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et assimilés – année 2012

Le Président a présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012 (un exemplaire papier a été remis à chaque membre présent).

Le document présenté sera envoyé par courrier à chaque collectivité adhérente au SICTOBA et devra être mis à disposition du public. Il sera mis en ligne sur le site internet du SICTOBA et pourra également être envoyé par mail sur simple demande formulée à l'adresse suivante : [sictobacom@wanadoo.fr](mailto:sictobacom@wanadoo.fr).

### 3 – Création d'un poste de type Emploi d'avenir dans le cadre de la mise en place de nouvelles filières à titre expérimental sur une déchetterie

Dans le cadre du dispositif emplois d'avenir, le Président, suite à une étude menée en interne et validée par le Bureau, propose de créer un emploi dans les conditions ci-après :

- un assistant au gardien de déchetterie seconde le gardien,
- son rôle principal est de contrôler les apports dans la benne tout-venant afin d'éviter les erreurs de tri,
- il communique sur les consignes de tri,
- il a la possibilité de faire du démontage d'objets afin de réduire encore les apports dans la benne encombrants et éventuellement d'extraire des métaux (robinetterie par exemple),
- il aide le gardien en place dans la gestion des nouvelles filières (mobilier, ...),
- il participe à l'entretien du site.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans emploi et sans diplôme ou titulaire d'un CAP/BEP en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois.

Un programme de formation complet (gardiennage de déchetterie, formation en DDM...) est prévu pour l'agent qui sera recruté sur ce poste.

Après discussion, le Président propose que l'assemblée l'autorise à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, sous réserve du renouvellement préalable tous les ans de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

☞ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide de procéder à la création d'un emploi d'avenir selon les conditions énoncées dans l'exposé.

#### **4 – Création d'un poste de type Contrat Unique d'Insertion**

Dans le cadre du dispositif de contrat unique d'insertion, le Président propose de créer un emploi dans les conditions ci-après :

- Un animateur de déchetteries : assistance aux gardiens de déchetteries dans l'exercice de leurs missions, entretien des sites et missions ponctuelles (distributions de composteurs, actions de communication sur le terrain auprès de la population, assistance à la maintenances des équipements destinés au tri...). Durée 6 mois renouvelables, durée totale de 24 mois maximum. Rémunération maximum SMIC + 5%. Temps de travail 35h/semaine.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat unique d'insertion est placée sous la responsabilité du Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Après discussion, le Président propose que l'assemblée l'autorise à intervenir à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée maximale de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable tous les 6 mois de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

☞ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide de procéder à la création d'un emploi aidé de type CUI selon les conditions énoncées dans l'exposé.

#### **5 – Modalités d'utilisation de la provision semi budgétaire relative à la réhabilitation du casier 5**

Le Président rappelle à l'assemblée que des provisions sont réalisées depuis 2010 au compte 6876 pour financer les travaux de réhabilitation du casier 5 dont la fin de vie est prévue à l'horizon 2020.

Le Président explique que le casier 5 comporte 3 alvéoles distinctes et que leur exploitation se fait par phases. Les travaux de réhabilitation peuvent donc se réaliser au fur et à mesure de l'exploitation de ce casier 5, ce qui a pour avantage de limiter l'impact du site sur l'environnement : réduction des envols, des odeurs et de la production de lixiviats.

Il propose donc que les modalités d'utilisation de cette provision soient les suivantes : « au fur et à mesure de l'exploitation, en fonction des besoins de réaménagement ».

☞ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée décide que les modalités d'utilisation de la provision semi budgétaire inscrite au compte 6876 et relative à la réhabilitation du casier 5 soient les suivantes : « au fur et à mesure de l'exploitation, en fonction des besoins de réaménagement ».

## 6 – Décision modificative budgétaire n°1

Le projet de DM1 (budget général) envoyé avec la convocation est présenté et commenté à l'assemblée.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1			
Budget général		Exercice 2013	
EXPLOITATION			
article	libellé	dépenses	recettes
78 - Reprises sur amortissements et provisions			
7876	Reprises sur provisions		45 000
023 - Virement à la section d'investissement		45 000	
<b>total exploitation</b>		<b>45 000</b>	<b>45 000</b>
INVESTISSEMENT			
article	libellé	dépenses	recettes
Opérations financières et d'ordre			
16449	Emprunt BFT	300 000	300 000
Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité des déchetteries			
2312	Terrains, agencement et travaux	-12 000	
Opération n°46 - Mise en place du réseau de collecte des biogaz			
2312	Terrains, agencement et travaux	12 000	
Opération n°47 - Réhabilitation casier 5 (alvéole 1)			
2312	Terrains, agencement et travaux	45 000	
021 - Virement de la section de fonctionnement			45 000
<b>total investissement</b>		<b>345 000</b>	<b>345 000</b>

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

## 7 – Prise en charge des frais engagés par les participants à l'assemblée générale de l'association AMORCE qui se déroulera du 16 au 18 octobre à Bastia

Le Président informe l'assemblée que le présent point n'est pas inscrit à l'ordre du jour, il propose de le rajouter, ce qui est accepté par l'ensemble des délégués présents.

Le Président explique que l'assemblée générale de l'association AMORCE à laquelle le SICTOBA adhère se réunit à Bastia du 16 au 18 octobre. A cette occasion, un certain nombre d'ateliers sur les thèmes de la prévention, des REP, de la redevance incitative sont prévus.

Le nombre exact de participants sera de deux : le délégué AMORCE du SICTOBA accompagné d'un autre élu.

Il demande donc au Comité Syndical de prendre en charge sur le budget syndical, justificatifs à l'appui, les frais réels de déplacement, de restauration et de représentation que chaque participant aura à engager dans le cadre de ce déplacement.

*A l'unanimité des membres présents l'assemblée décide de prendre en charge sur le budget syndical, justificatifs à l'appui, les frais réels de déplacement, de restauration et de représentation que chaque participant à ce colloque aura engagé.*

## 8 – Etat d'avancement des dossiers suivants :

### 8.1 – Collecte des multimatériaux à partir du 1<sup>er</sup> novembre

Les agents du syndicat travaillent pour la mise en œuvre de cette collecte :

- Du 15 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, des bacs jaunes seront ajoutés sur le secteur plaine, les colonnes à papiers seront ensuite enlevées.
- Courant novembre, les couvercles des bacs bleus placés sur le secteur montagne seront remplacés par des couvercles jaunes, les bacs en surnombre seront ensuite enlevés.
- une campagne de communication (autocollants sur les bacs, presse, radio, site internet, actu du SICTOBA...) accompagnera la mise en place de cette opération.

## 8.2 – Réhabilitation et mise en conformité des déchetteries

La subvention de l'ADEME a été accordée et la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre (phase projet et phases suivantes) a été notifiée au maître d'œuvre qui nous a fourni un planning de déroulement de l'opération. Les travaux pourraient démarrer en février et s'achever au cours de l'été 2014.

## 8.3 - Budget annexe « Déchetteries »

En fin d'année 2012, un budget annexe « Collecte sélective » comprenant l'ensemble des dépenses et recettes inhérentes à la collecte sélective a été créé.

Lors de l'étude sur les conditions d'acceptation des professionnels en déchetteries, le choix s'était porté sur leur acceptation en déchetterie, sans paiement direct sur la déchetterie.

En effet, les communautés de communes ont préféré facturer ce service au travers de la redevance spéciale.

Il avait donc été décidé qu'un budget annexe déchetteries soit mis en place en 2014.

Celui-ci permettrait :

- d'identifier clairement la participation de chaque collectivité adhérente au SICTOBA pour le service déchetteries,
- éventuellement d'imaginer une clef de répartition qui puisse permettre de tenir compte d'un niveau de service plus important pour certaines collectivités qui en font actuellement la demande.

Le Bureau a étudié la question et proposera au prochain comité syndical le vote d'un budget annexe « Déchetteries » pour l'année 2014.

## 8.4 – Opération de généralisation du compostage

### ➤ **MODECOM**

Dans le but de connaître le contenu de nos poubelles grises enfouies à Grospierres, deux campagnes de tri ont été programmées : une en saison estivale, l'autre en saison creuse.

La première campagne a eu lieu cet été et les premiers résultats indiquent une baisse de la présence des emballages, du verre, du papier et des biodéchets dans nos poubelles grises. Il est trop tôt pour confirmer ces tendances car les résultats de la deuxième campagne (saison creuse) doivent être pris en compte.

Les résultats finaux seront présentés en réunion publique au mois de janvier 2014.

La campagne prévue cet hiver aura lieu du lundi 25 novembre au vendredi 29 novembre 2013. Les modalités d'organisation sont les suivantes :

- Besoin de 5 à 6 trieurs par jour,
- Tri à l'ISDND de Grospierres de 8h à 14h,
- Blouse, masque et gants fournis,
- Tentes avec chauffage et collations prévues.

Les secteurs échantillonnés sont : La CDC des Grands Sites des Gorges de l'Ardèche, Barjac/Saint Paul le Jeune, Vallon Pont d'Arc et ses écarts, Les Vans et ses écarts, La CDC des Cévennes Vivaroises ou du Pays Beaume Drobie (secteur montagne).

### ➤ **COMPOSTAGE DE QUARTIER DE BEAUMONT**

Le SICTOBA, en partenariat avec la Mairie et accompagné par les Guides Composteurs de la commune, a inauguré l'aire de compostage du chef lieu.

Au total, 13 aires de compostage de quartiers sont en fonctionnement sur le territoire du SICTOBA. Ces aires sont destinées aux habitants qui souhaitent composter mais qui ne possèdent pas de jardin.

Tous les habitants du hameau étaient invités par la Mairie le vendredi 09 août pour venir découvrir les composteurs fabriqués en bois de châtaignier. Lors de cette réunion, le SICTOBA leur a remis un bioseau et des explications ont été données sur le mode de fonctionnement de l'aire de compostage.

## ➤ PROJETS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

### **Ecoles primaires :**

Le SICTOBA est intervenu par le biais de la FRAPNA dans les écoles pour la mise en place du compostage.

Au total, 13 établissements (**Saint Sauveur de Cruzières, Gravières, Payzac, Montselgues, Lablachère, Ruoms, Saint Alban Auriolles, Valgorge, Les Assions, Barjac, Vagnas, Balazuc et Rocles**) ont été sensibilisés à cette pratique au cours de ces trois dernières années. Dans chaque école, une restitution a eu lieu sous forme d'expositions, de chansons, de panneaux, de jeux etc...

### **Le collège Henri Ageron (Vallon-Pont-d'Arc) :**

Dans le cadre des Itinéraires De Découverte (IDD), une classe de 5ème s'est penchée cette année scolaire sur le problème du gaspillage alimentaire avec une approche artistique.

L'objectif était de créer des œuvres pour sensibiliser les autres élèves du collège à ce gâchis d'énergie et d'argent.

Animé par deux enseignants (Arts Plastiques et Sciences de la Vie et de la Terre), à raison d'une heure par semaine, cet IDD a bénéficié du partenariat avec le SICTOBA (visite de le l'ISDND de Grospièrres) et du Conseil Général avec l'intervention de Mme Maïté Ribot.

Le gaspillage alimentaire à la cantine a été évalué grâce une campagne de pesée des restes pendant 2 semaines. En moyenne, 35 kg d'aliments sont jetés tous les jours.

Les travaux finaux, entièrement conçus et réalisés par les élèves, ont été exposés dans le réfectoire. Les éventuels effets positifs seront évalués au cours de l'année prochaine avec une nouvelle campagne de pesée.

## **8.5 – Programme Local de Prévention**

### ➤ **JOURNEE « COUCHES LAVABLES »**

Le SICTOBA a invité les professionnels de la petite enfance à une réunion de présentation et d'échanges sur le thème de l'utilisation des couches lavables en crèche et en famille avec Amélie BEDOS (Chargée de mission "promotion des couches lavables" du SMETTRAL en Bretagne).

Au total, **20 professionnels** du territoire ont participé à ces 2 réunions : **PMI(s), sages-femmes, CDC Beaume Drobie, crèches, Réseau petite enfance etc...** Cette démarche a été très bien perçue par les professionnels.

Deux actions sont envisagées :

- **Généraliser l'utilisation des couches lavables sur 15 enfants à la crèche de Rosières.**
- **Mettre à disposition des familles des kits d'essai de couches lavables.**

## **8.6 – Commission chargée d'étudier l'avenir du traitement de nos déchets ultimes**

Le Président informe les membres présents que la convention de partenariat a été signée avec le SIDOMSA et qu'elle sera transmise prochainement au Conseil Général de l'Ardèche qui a en charge la mise en œuvre du Plan Interdépartemental pour la Prévention et la Gestion des Déchets Non Dangereux (PIPGDND).

## **9 – Questions diverses**

✓ **Benne radioactive** : la benne de déchets encombrants broyés contenant du Radium 226 présente sur l'ISDND depuis le 13 octobre 2011 (elle avait donné lieu à un déclenchement du portique de détection de la radioactivité) a été traitée par la société OTND qui avait été retenue pour effectuer cette prestation. Le Président informe les membres présents que cette opération a coûté 38 029 €ht. Une information sera rédigée sur notre site internet pour informer les particuliers sur les objets radioactifs qu'ils peuvent posséder et les modalités à engager pour une prise en charge gratuite par l'ANDRA. Les gardiens des déchetteries recevront une information sur les objets radioactifs qu'ils peuvent recevoir afin que ceux-ci puissent être pris en charge dans les meilleures conditions.

✓ **Courrier adressé aux parlementaires au sujet du projet d'augmentation de la TVA** : ce courrier a été cosigné avec le SIDOMSA et concerne la hausse de la TVA à taux réduite : « ....Alors que les prestations de collecte et de traitement des déchets ménagers étaient assujettis au taux réduit de TVA de 5,5 % depuis plus d'une décennie afin de favoriser le tri et le recyclage et limiter la pression fiscale sur un service de première nécessité, elles sont sur le point de subir un doublement de la TVA en à peine 12 mois (+ 1,5 point en janvier 2012 pour atteindre 7 % et 10 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014) ! L'impact pour les collectivités de la hausse de la TVA de 5,5 % à 10 % pour la gestion des déchets est estimé dans une fourchette allant de 105 à 210 millions d'euros ! Si elle était confirmée, la nouvelle hausse de janvier ne manquerait pas d'affecter sensiblement les impôts locaux dès 2014 car les collectivités devraient immanquablement répercuter la hausse sur les contribuables, bien que la pression fiscale ait déjà atteint en période de crise des niveaux insupportables pour les familles. ....»  
Un exemplaire du courrier a été distribué aux membres présents.

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical** :

↳ *Date non fixée.*

✓ **Site internet du SICTOBA** :

↳ [www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr)

Le Président,

Hubert LEPOITEVIN.